

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services



SMAEP de Sens Nord-Est/Source des Salles

REVISION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE VAUPINSON

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE



Sciences Environnement



2019-185 – Janvier 2022

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence d'Auxerre

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCE N°9 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	102
1 – <i>CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE.....</i>	<i>104</i>
2 – <i>DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION</i>	<i>107</i>

1 – CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE

1.1 – Estimation des dépenses liées aux travaux

L'estimation reprend les différentes opérations présentées dans le projet de servitudes rédigé par l'Agence Régionale de Santé et établi sur la base de l'avis de hydrogéologue agréé.

Les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à une estimation à partir de tarifs pratiqués usuellement et aux factures existantes pour les travaux déjà réalisés.

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 50 % les travaux de protection liés à la DUP en périmètre de protection rapprochée et les indemnités des servitudes. Seuls sont aidés les travaux allant au-delà des obligations réglementaires tels que les travaux particuliers (clôture du périmètre immédiat...) ou les travaux de suppression ou de neutralisation des cuves à fioul

Cette aide, soumise à éligibilité, est conditionnée à un début des travaux dans les 5 ans suivant la signature de la DUP.

1.1.1 – Travaux au sein du périmètre de protection immédiate

Suite aux propositions d'aménagement de l'hydrogéologue agréé, le projet de servitudes prévoit les travaux suivants :

Zone vieille source :

- Il convient de réparer le grillage défectueux et le maintenir en bon état.

Zone accès vertical source de Vaupinson :

- Pour maintenir l'intégrité de la maçonnerie en tête de puits, il est procédé à la coupe des arbres sans dessouchage dans un rayon de trois mètres autour du centroïde du puits d'accès. Les travaux sont effectués en période sèche.
- L'accès au puits de la source doit être interdit par un accès clos avec mise en place d'un grillage périphérique à au moins cinq mètres de la trappe d'accès et d'au-moins deux mètres de haut. Cette distance peut être réduite côté route pour arriver à ras du fossé. Le portail d'accès (unique) doit fermer à clé.
- Un aménagement de la tête de puits est prévu avec installation d'une réhausse d'au-moins 0,5 m/sol. Le capot de fermeture est équipé d'un dispositif de verrouillage sécurisé interdisant aussi l'infiltration des eaux pluviales ; il est muni d'une ventilation.

- Le capot de fermeture est équipé d'un contacteur relié aux alarmes anti-intrusion de l'ensemble des installations.
- En subsurface du capot de fermeture, arrive un drain qui est ensuite canalisé verticalement jusqu'aux eaux provenant des différentes galeries de la source. Ce drain est dévié de la source de Vaupinson pour être dirigé vers le fossé adjacent au périmètre de protection immédiate.

Nature des travaux	Prix € H.T.
Station de pompage	
Asservissement des alarmes anti-intrusions (source, vieille source, forage, entrée galerie et station de traitement) à la mise à l'arrêt de la station de traitement et à la mise à l'arrêt de la distribution en cas d'alarme dans la station de traitement.	12 000,00 €
Vieille source	
Remise en état du grillage	1 000,00 €
Zone d'accès vertical à la source de Vaupinson	
Coupe des arbres sans dessouchage dans un rayon de trois mètres autour du centroïde du puits d'accès.	600,00 €
Mise en place d'un grillage périphérique à cinq mètres de la trappe d'accès et de deux mètres de haut. Installation portail d'accès fermant à clef.	8 500,00 €
Aménagement de la tête de puits: installation d'une réhausse d'au-moins 0,5 m/sol. Le capot de fermeture est équipé d'un dispositif de verrouillage sécurisé interdisant aussi l'infiltration des eaux pluviales ; il est muni d'une ventilation.	2 500,00 €
Installation contacteur relié aux alarmes anti-intrusion de l'ensemble des installations.	3 500,00 €
Déviation des eaux collectées par le drain de subsurface hors de la source. Les eaux sont dirigées vers le fossé qui borde le périmètre de protection immédiate	3 200,00 €
	31 300,00 €

1.1.2 – Travaux au sein du périmètre de protection rapprochée

Sans objet.

1.2 – Estimation des dépenses hors travaux

Sans objet.

1.3 – Coût total des mesures de protection

Le coût total des mesures de protection correspond aux travaux de mise en conformité du forage et s'élèvent à 31 300 € HT.

2 – DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

2.1 – Les différentes étapes et coûts de la procédure

Procédure :

	Prix H.T.
- Dossier DUP (hors coût notifications)	4 963,00 €
- Dossier Autorisation au titre du Code de la Santé Publique	
Intervention de l'hydrogéologue agréé (pas de TVA)	1 710,93 €
Coût total estimé TTC	6 673,93 €

Remarque : en amont de la procédure de révision, la collectivité a fait réaliser l'étude du Bassin d'Alimentation du Captage (étude BAC). Les deux phases de l'étude (étude hydrogéologique et diagnostics des pratiques) ont eu un coût voisin de 28 000 € H.T.

2.2 – Coût total général

Coût de la procédure	6 673,93 €
Coût de la protection	31 300,00 €
TOTAL GÉNÉRAL H.T.	37 973,93 €